



Association pour le développement des entreprises et des compétences (ADEC) - Avenant à la convention financière 2011

Rapport n° CP/2011/890

Service gestionnaire :

Service développement économique et touristique - Cellule innovation et ens. supérieur

Résumé :

Le présent rapport a pour objet l'attribution d'une subvention complémentaire à l'ADEC d'un montant de 36 000 € au titre de l'année 2011. Cette proposition d'augmentation s'inscrit dans le cadre de l'accompagnement renforcé à la démarche TIC et Santé.

Forte de ses compétences techniques, de son expérience reconnue dans le domaine des TIC et de sa maîtrise du réseau des partenaires, l'ADEC est apparue, dès le départ, comme un partenaire privilégié du Conseil Général dans la mise en œuvre et le pilotage de la démarche TIC & Santé.

Elle apporte notamment son expertise technique et méthodologique dans la gestion des projets structurants.

L'appui de l'ADEC en 2011 a concerné, plus particulièrement, les points suivants :

- Accompagnement de l'appel à projets TIC & Santé
- Suivi de l'avancement des projets
- Réalisation d'une phase intermédiaire d'évaluation technique des 7 projets soutenus
- Veille technologique et stratégique. Diffusion de l'information.

Cette proposition s'inscrit dans le contexte d'une montée en puissance des projets sélectionnés dans le cadre de l'appel à projets TIC & Santé et par conséquent, de la nécessité d'un accompagnement renforcé de la part de l'ADEC.

Le financement initial 2011 n'avait pas anticipé cet accroissement d'activité. C'est pourquoi, il est aujourd'hui proposé d'accorder à l'ADEC un complément de financement à hauteur de 36 000 €.

La Commission de l'Economie, de l'Emploi et du Tourisme, lors de sa dernière réunion, s'est prononcée favorablement sur le projet d'avenant.

En cas d'accord, les crédits nécessaires seraient imputables sur la ligne budgétaire dont la situation est donnée ci-dessous.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
24208	65-6574-90	36 000,00 €	36 000,00 €	36 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

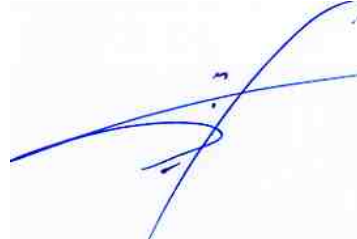
La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer à l'Association pour le développement des entreprises et des compétences (ADEC), une subvention complémentaire d'un

montant de 36 000 € au titre de l'année 2011, pour l'accompagnement renforcé à la démarche TIC et Santé.

Par ailleurs, elle approuve l'avenant à la convention financière 2011, annexé à la présente délibération, et autorise le Président du Conseil Général à signer ledit avenant.

Strasbourg, le 21/11/11

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL